

Date et envoi de la convocation : 07 mai 2025

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, CHAMBOUVET Philippe, PONTUS Jacques, BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, MARIN Alain, ROBIN Nathalie, VOLATIER Leslie, DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile, BERTHILLOT Gisèle et JOSSERAND Sébastien.

Excusés : ROUDEIX Hélène (donne pouvoir à BOULLY Stéphanie),
COEURET Christelle (donne pouvoir à MUZY Josiane),
BUISSON Nicolas.

Avant de débiter la séance, Guy DUPUIT présente Casimir JOSEPH, agent communal recruté aux services techniques depuis le 1^{er} avril 2025. Celui-ci seconde le responsable technique dans ses missions. M. le Maire lui souhaite une bonne intégration et un tour de table de présentation des élus est effectué.

Tirage au sort de 6 personnes sur la liste électorale qui seront appelées à représenter la commune de Mézériat lors des prochains jurys d'assises

M. le Maire informe les élus que le Conseil Municipal doit procéder chaque année au tirage au sort sur la liste électorale, de six personnes qui vont éventuellement faire partie du jury d'assises pour l'année 2026. Les personnes inscrites sur les listes électorales doivent avoir plus de 23 ans et moins de 70 ans et avoir leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises. La Commission du Tribunal de Grande Instance ne retiendra in fine que deux personnes qui seront avisées par courrier. Les élus procèdent au tirage au sort des six personnes, un courrier leur sera envoyé individuellement pour leur faire part de leur désignation.

M. le Maire ouvre ensuite la séance de ce quatrième Conseil Municipal de cette année 2025. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

////////////////////

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Nathalie ROBIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07 avril 2025

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 07 avril 2025, qui leur a été préalablement transmis.

Leslie VOLATIER fait remarquer qu'au point n° 05 – Affectation du résultat de fonctionnement 2024, une erreur apparaît, quant aux modalités de vote, puisque Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS se sont abstenus sur ce point et cela n'a pas été retranscrit dans le PV.

La correction est donc apportée et le PV est modifié en conséquence, avec s'agissant du point n° 05 - Affectation du résultat de fonctionnement, une adoption de la délibération toujours à l'unanimité, mais avec 2 abstentions (Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS), 0 voix CONTRE et 15 voix POUR.

Aucune autre observation n'étant effectuée, le PV du lundi 07 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents (2 abstentions : Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS).

////////////////////

3. Attribution des subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles aux associations (rapporteur : Christelle COLIN)

Christelle COLIN précise que la Commission Animations et vie associative, sport et culture, s'est attelée depuis plusieurs mois, à la refonte du mode d'attribution des subventions aux associations. Elle présente le travail effectué, la manière dont il a été procédé pour le calcul du montant puis dresse la liste détaillée des subventions, qui seront soumis in fine à l'approbation de l'assemblée délibérante.

La quatrième Adjointe explique tout d'abord, que les associations ont été contactées pour remplir un dossier. Certaines d'entre elles n'ont pas répondu ou ont remis un dossier incomplet. Une complétude leur a donc été demandée.

▪ Subventions de fonctionnement

S'agissant tout d'abord des subventions dites « de fonctionnement », en lieu et place du montant forfaitaire attribué annuellement (soit 100 €) sans justificatif, les associations, après analyse du dossier remis, ont été classées en différentes catégories en prenant compte les critères suivants :

- Nombre de licenciés/adhérents,
- Nombre de licenciés/adhérents de Mézériat,
- Emploi de salariés,
- Organisation de manifestations ouvertes à tous sur la commune,
- Participation aux manifestations organisées par la commune,
- Mise à disposition récurrente d'un local, d'un terrain et/ ou de matériel communal,
- Rayonnement de l'association ;
- Réserves propres de l'association.

À chaque catégorie, correspondent un certain nombre de points en fonction de l'importance du critère. 24 associations ont ainsi été retenues pour un montant total de 23 098,00 €.

Christelle COLIN ajoute qu'en sus de l'octroi d'une subvention de fonctionnement, les associations d'intérêt communal bénéficient également d'aides indirectes comme la mise à disposition de matériels et de locaux (notamment prêt à titre gratuit une fois par an de la salle des fêtes pour une manifestation).

Pour les associations hors d'intérêt direct communal, celles-ci se voient attribuer une somme de 100,00 €, sauf cas spécifiques qui se justifient par leur objet (ADMR, CODAL, Croix Rouge, Ligue contre le Cancer).

▪ Subvention dites « exceptionnelles » :

4 dossiers ont été réceptionnés et 2 dossiers ont été déclarés complets et éligibles.

Il est donc proposé de mettre au vote, l'attribution de deux subventions exceptionnelles aux associations suivantes : Mez'animations et TONGA SOA.

L'objet de la subvention pour Méz'animations a pour objet l'organisation d'un spectacle dansant gratuit le 30 août 2025, sur la Place du Marché à Mézériat à partir de 18h00, à l'occasion de la fête de l'été pour un budget prévisionnel de 33 000 €.

S'agissant du projet de l'association TONGA SOA, celui-ci porte sur la réhabilitation du circuit de distribution d'eau potable dans le quartier d'Andranomandeha à Madagascar. L'acquisition de 4 000 € de matériels a d'ores et déjà été effectuée mais il reste encore à réaliser l'agrandissement du réservoir et à acheter quelques matériaux nécessitant un budget de 2 000 €, afin que le circuit réponde aux besoins des usagers.

Il est donc proposé de voter l'attribution d'une subvention de 1 000,00 € pour chaque association susmentionnée. Il leur est rappelé que celle-ci devra fournir un compte rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention.

Il ressort donc le tableau final qui est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

MEZERIAT	
Amicale des Donneurs de Sang	343,00
Amicale Sapeurs-Pompiers Mézériat	820,00
Badminton de la Communauté Communes Bords Veyle	482,00
Club Aérobie Mézériat	0,00
Club Loisirs amitiés	853,00
Comité de Fleurissement	3 000,00
Football Club des Bords de Veyle (FCBV)	995,00
Harmonie de Mézériat (Ecole de musique)	8 500,00
Itinéraire Paysages et Patrimoine de Mézériat	100,00
Judo Club de Vonnas	473,00
La Boule joyeuse	545,00
L'Atelier Créatif	251,00
Les Cent Pas	488,00
Les Comédiens	284,00
Les Jardins de la Féole	236,00
L'Eveil de Mézériat (Twirling)	597,00
Mézéri'Arc	573,00
Société de chasse	700,00
Sou des Ecoles Laïques de Mézériat	700,00
Sport Tennis de Table de Mézériat (STTM)	1 021,00
Tennis Club de Mézériat	942,00
Tonga Soa (Madagascar)	356,00
UMM (Union des Métiers de Mézériat)	480,00
Volley Ball du Bord de Veyle	359,00
Total	23 098,00

HORS MEZERIAT	
Académie de la Dombes	100,00
AD PEP 01	100,00
ADAPA	100,00
ADMR Neuville les Dames	200,00
ADS (Ain Domicile Service)	100,00
AMF Téléthon	100,00
CODAL Fonds Solidarité Logement 01	600,00
Croix Rouge Française	200,00
L'arche de Claudette	100,00
Ligue Cancer Délégation cantonale Bords de Veyle	200,00
Mission locale jeunes Bresse Dombes Cotière	100,00
Total	1 900,00

Subvention exceptionnelle Tonga Soa	1 000,00
Subvention exceptionnelle Mez'Animations	1 000,00

Avant de passer au vote, Christelle COLIN fait un point au niveau budgétaire. Elle rappelle qu'une ligne de crédit de 30 000,00 € a été ouverte au compte 65774 au Budget Primitif 2025. Si on déduit les subventions proposées ce soir, soit 24 998,00 € au titre des subventions de fonctionnement et les 2 000,00 € au titre des subventions exceptionnelles, il reste 3 002,00 € à répartir, sachant que le Conseil Municipal a déjà approuvé, lors de sa séance du 13 janvier 2025 l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € à destination de Mayotte. Au final, le reliquat restant à affecter au cours de l'année 2025 sera donc de 2 002,00 €.

Hervé CLERC souligne que l'assemblée a également attribué par délibération n° 2025-016, une subvention de fonctionnement de 3 500,00 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), afin de pouvoir équilibrer le budget de l'établissement public. Toutefois, cette subvention fait l'objet d'une ligne budgétaire spécifique au compte 657353.

Avant de soumettre ces propositions de subventions au vote, M. le Maire se dit très satisfait de ce nouveau système, qui a révolutionné l'attribution des subventions aux associations et autres organismes, permettant désormais de tenir compte des conditions d'exercice de leur activité. Il en profite pour remercier l'ensemble des membres de la Commission Animation pour le travail accompli, et particulièrement Christelle COLIN. Il est bien conscient que cela représente un travail de longue haleine, qui est désormais une bonne chose de faite et qui était par ailleurs très attendu des associations.

Nathalie ROBIN approuve ces propos et considère qu'on ne peut que se féliciter de cette nouvelle répartition, qui change substantiellement la donne pour certaines associations.

M. le Maire soumet à présent au vote des conseillers, le tableau des subventions tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le montant des subventions suivantes, telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

Chaque association sera informée prochainement du montant qui leur a été attribué. Le versement de la subvention pourrait intervenir avant fin juin.

Abstention :	1 (Leslie VOLATIER)
Pour :	17
Contre :	0

////////////////////

4. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
08/04/2025	marché	Alexandre MONDON	Dépigeonnage autour de l'église	389,70
08/04/2025	marché	HP STORE	Achat de matériels pour la mairie suite passage windows 11	3 554,81
09/04/2025	marché	EUREKAMICRO	Changement des PC au secrétariat de mairie avec location de serveur OVH	6 242,80
10/04/2025	marché	CAPAROLCENTER	Achat d'aérosols de différentes couleurs pour peindre le banc de l'amitié	113,60
11/04/2025	marché	AMAZON	Achat d'un Zyxel pour sécurité des PC de la mairie	519,97
16/04/2025	marché	CERIG	Intervention technique à distance pour installation des modules CERIG sur les différents PC de la Mairie	80,00
22/04/2025	marché	SOCAFL	Reprise de voiries sur la commune	18 465,00
22/04/2025	marché	MICHAUD	Remplacement du circulateur à la chaudière de la Maison des Associations	2 521,20

22/04/2025	marché	SARL CABINET BOIDE CONSEIL	Expertise avec déplacement de la chaudière du groupe scolaire	650,00
23/04/2025	marché	LOCA SANIT'R	Location d'un sanitaire raccordable pour une durée de 8 mois	1 600,00
23/04/2025	marché	BRESSE REVERMONT APPLICATION MARQUAGE	Marquage au sol (passage piétons, Stop et signalétique au sol pour feux intelligents)	305,08
05/05/2025	marché	KILOUTOU	Location de 50 clôtures mobiles de chantier pour le concert du 30/08/2025	794,19

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

5. Point sur les travaux de rénovation de la salle des fêtes

Joël MONIER donne des nouvelles du déroulement des travaux, qui se poursuivent. La partie curage est terminée, les entreprises s'attèlent à la construction des ouvertures au sous-sol et modification des grandes baies.

A partir du 20 mai, un échafaudage sera installé pour le compte de la société TISSOT, titulaire du lot couverture charpente.

S'agissant du délai, celui-ci est respecté pour l'instant. La fin d'achèvement est prévue pour fin janvier 2026 et une réouverture de la salle autour du 15 février. La tenue du banquet des conscrits, initialement organisée en début d'année, sera décalée en conséquence.

Jacques PONTIUS précise que lorsqu'on fait de la rénovation, le problème est de découvrir des choses au fur et à mesure des travaux, ce qui peut in fine prolonger le délai d'exécution. Les aléas se situent le plus souvent au niveau de la menuiserie ou de la charpente. Les soucis étant réglés à niveau, les entreprises devraient donc pouvoir travailler sereinement.

////////////////////

6. Commissions communales

Chaque Adjoint fait un point sur le travail de la commission, dont il assure la vice-présidence.

■ Commission Communication

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, ainsi que les membres de la commission, travaillent sur la finalisation du prochain bulletin municipal. Une prochaine réunion aura lieu le lundi 26 mai prochain.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY revient sur le Conseil Municipal des Enfants (CME). On avance petit à petit. S'agissant des deux bancs de l'amitié, les peintures ont été reçues. Les membres du CME seront convoqués un samedi matin pour procéder à leur décoration et permettre ainsi leur installation d'ici fin juin. L'implantation a été validée devant la boutique partagée, un réaménagement de l'espace public est prévu pour créer un réel endroit de convivialité.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, revient sur le travail mené par les membres de la commission, outre le sujet des subventions déjà évoqué au point n° 03.

La traditionnelle cérémonie de commémoration du 08 Mai s'est tenue ce jeudi avec un joli succès pour cette manifestation, elle remercie les élus présents qui ont pu aider au déroulement de cette manifestation.

La Commission se réunira le mercredi 21 mai prochain à 20h00 avec pour objet l'étude des tarifs de la salle des fêtes et l'organisation des prochaines manifestations (Vogue, etc.).

La parole est donnée à Gisèle BERTILLOT, qui revient sur l'activité de la bibliothèque municipale. Elle rappelle tout d'abord, la soirée du samedi 24 mai, à partir de 18h30 avec l'organisation d'un concert « *Un soir de swing* », choisi et financé dans le catalogue culturel mis à disposition par la Communauté de Communes de la Veyle. A l'entracte, des pizzas seront vendues par Mez'animations, les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà faire leurs commandes auprès de l'association.

Par ailleurs, l'Opération Premières Pages à destination des jeunes lecteurs de moins de 3 ans, a été organisée à Mézériat pour les enfants qui entreront à l'école maternelle en septembre 2025. Vif succès sur la commune, puisque sur les 24 enfants concernés, 14 familles ont répondu présent à la lecture de contes sur les deux premières séances. A noter qu'il s'agit, pour certains, d'enfants déjà inscrits ou fréquentant la bibliothèque. Un livre financé par le Conseil Départemental sera offert lors de la troisième séance. La Conseillère municipale se réjouit de l'implication des parents.

■ Commissions Développement Durable et Commerce et Artisanat

Jacques PONTUS, cinquième Adjoint, signale que le dimanche 18 mai, aura lieu à la maison des associations de Mézériat, la prochaine session du « Repair café ». Suite à la démission du président, des mouvements internes ont eu lieu au sein de la composition du bureau et une nouvelle équipe s'est mise en place. Les membres du bureau comptent sur l'organisation des sessions, pour permettre le recrutement de nouveaux membres et conforter ainsi leur équipe.

Autre manifestation à prévoir ce même dimanche 18 mai, le traditionnel marché des producteurs locaux.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET prend la parole et fait part de son dépit pour disposer d'internes en médecine, qui viendraient seconder le Docteur ILODUBA. Tout est pourtant en bonne voie pour accueillir ce jeune professionnel, le docteur ILODUBA ayant suivi une formation spécifique, un logement et un cabinet étant mis à disposition par la Commune. Mais contrairement à ce qui a été promis, l'accréditation des dossiers se fait au mois de juin et la possibilité d'accueillir un interne ne pourra pas se faire avant novembre. C'est la faculté de médecine qui gère et les collectivités ne peuvent intercéder, malgré les besoins réels sur le territoire (Christophe GREFFET est d'ailleurs intervenu sur le sujet au niveau de l'assemblée départementale). Situation désespérante d'autant plus confortée par le constat que l'Ain ne représente pas le département le plus attractif pour les internes sortant d'études.

■ Commission Travaux

Joël MONIER, troisième Adjoint, propose aux membres de la commission de se réunir, le jeudi 13 mai à 18h00, pour étudier les réseaux électriques de la salle des fêtes.

Autres travaux, la pose des feux tricolores route de Chaveyriat. Celle-ci doit s'effectuer autour du 15 mai, l'intervention d'Enedis est attendue pour permettre in fine la mise en fonctionnement de l'équipement. Les travaux de cimetièrre vont se terminer fin mai, début juin avec la pose de la grille d'entrée.

■ Commission Finances

Hervé CLERC présente brièvement les chiffres de l'exécution budgétaire à ce jour : 478 377 € ont été dépensés en fonctionnement et 482 726 € ont été reçus en recettes, constat donc d'un léger équilibre entre les dépenses et les recettes pour ce début d'année.

Côté section d'investissement, 143 176,00 € de dépenses ont été réalisées, dont 35 800,00 € de capital d'emprunts. En recettes, la commune a reçu 339 236 €, avec 269 000,00 € provenant de l'excédent de fonctionnement 2024.

■ Planning des prochaines réunions

Lundi 26 mai 2025 – 20h00	Commission Communication
Jeudi 13 mai 2025 – 18h00	Commission Travaux
Mercredi 21 mai 2025 – 20h00	Commission Animation
Lundi 23 juin 2025 – 20h00	Conseil Municipal

////////////////////

7. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire annonce que la prochaine séance de conseil communautaire aura lieu le lundi 02 juin. Le procès-verbal de la précédente séance sera prochainement consultable sur <http://www.cc-laveyle.fr/l-institution/les-comptes-rendus>.

Suite à sa demande lors de la dernière séance, Hervé CLERC a pris connaissance des résultats budgétaires de la CCV et en fait part brièvement à l'assemblée délibérante. Le résultat 2024 pour la section d'investissement est déficitaire et s'élève à 687 317,00 €. Celui du fonctionnement est excédentaire et se monte à 2 944 132,00 € affecté de la manière suivante : 2 050 568,00 € en section de fonctionnement et 893 564,00 € en section d'investissement.

■ Commission services aux publics et aux familles et transition écologique et mobilités

Nathalie ROBIN revient en quelques mots, sur la tenue d'une réunion conviant les membres des deux commissions et ayant pour objet la présentation d'un mémoire rédigé par une stagiaire et consacré à l'aide alimentaire sur le territoire communautaire.

Il faut savoir que deux associations gèrent à ce jour, l'aide alimentaire : « Cantonaide », sur le secteur de Pont-de-Veyle et la « Croix Rouge » sur le secteur de Vonnas avec des fonctionnements différents pour les deux structures. Les Restos du cœur ont mis en place également, un système de camionnettes pour venir dans les communes et toucher les bénéficiaires au plus près. Afin d'améliorer cette gestion, des pistes de travail ont été mis en exergue. Il est à noter que les subventions par les collectivités et autres organismes et les dons ont tendance à diminuer. Nathalie ROBIN ne détaille pas plus et reviendra plus longuement sur le sujet auprès des membres du CCAS.

////////////////////

8. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN poursuit et rappelle la décision de ne pas organiser de repas cette année à destination des personnes de 74 ans et plus et de « remplacer » celui-ci par la remise d'un colis de produits locaux. La préparation desdits colis interviendra ce samedi après-midi et la remise aura lieu le dimanche 18 mai, entre 08h00 à 11h30. 189 personnes se sont inscrites.

■ SMIDOM Veyle Saône

Éric BOZONNET a participé à la visite du centre de tri sélectif TRICÉA, situé à Torcy (Saône-et-Loire), le mardi 06 mai dernier. Visite très intéressante, le site étant en activité depuis septembre 2024. Il regroupe 3 collectivités en charge du traitement des déchets : le SMET 71, le SYTRIVAL (dont dépend le SMIDOM Veyle Saône) et le SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois, représentant au total 705 000 habitants.

Il a développé un nouveau process de tri des déchets, avec des trieurs optiques, piloté via une salle de commande.

Tous les contenus des sacs ou colonnes de tri jaunes sont triés suivant 12 catégories de matières (plastiques, cartons, papier, acier, aluminium). La capacité annuelle du site est de 30 000 tonnes, avec un débit de tri variable de 8,5 tonnes/heure (pour les emballages) à de 10,5 tonnes/heure (pour les multimatériaux = emballages + papiers mélangés). Le centre est aussi équipé des dernières technologies en matière de détection et de protection contre les incendies.

Au final, on parvient à un taux de recyclage de l'ordre 93 % mais pour le Conseiller Municipal, le meilleur déchet reste encore celui qu'on ne produit pas.

M. le Maire profite de ce sujet, pour revenir sur la manifestation sur le tri sélectif organisée par le SMIDOM et ses partenaires, à la déchetterie de Vonnas, le 26 avril dernier. Des animations et des ateliers ont été proposés, permettant de mieux appréhender le circuit et le recyclage des déchets. Au final, une animation très instructive.

■ Réunion Révision du Plan Local d'Urbanisme à Polliat

Joël MONIER, Adjoint en charge notamment de l'urbanisme, a représenté Mézériat en tant que commune limitrophe et donc personne publique associée et assisté, à ce titre, le mardi 06 mai dernier, à une réunion portant sur la révision du PLU de Polliat.

Il en présente les principales lignes, à savoir un objectif de 30 logements à l'hectare, avec à l'horizon 2035, une commune atteignant les 3 000 habitants.

Sept Orientations d'Aménagement et de Programmation sont prévues dans différents secteurs de la commune. Les commerces sont recentrés en centre de village et avec une absence de possibilité de modifier la nature du local pendant une durée de 12 ans.

////////////////////

9. Informations et questions diverses

Avant de clore la séance, M. le Maire donne deux informations.

Il annonce, tout d'abord, que l'appartement au-dessus du bureau de poste a trouvé preneur depuis le mois de mai.

D'autre part, après quelques mois de mise en silence, la création d'un dojo à la maison des associations est de nouveau d'actualité. Une rencontre a eu lieu ce matin avec un représentant de la Fédération pour faire le point sur le dossier. Celui-ci s'avère relativement confiant quant aux financements et la suite qui seront donnés à cette opération. Pour rappel, c'est l'État qui est maître d'ouvrage de cette opération et financerait les travaux à 80%, ces travaux sont aujourd'hui prévus pour juillet 2025.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 21h53. La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 23 juin 2025 à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Nathalie ROBIN



Le Maire et Président de séance,

Guy DUPUIT

